

Lamartine conseiller municipal de Mâcon

Document de travail en cours d'achèvement, élaboré par Anne-Marie Doucet et Guy Fossat, Avril 2016

Pôle Lamartine de l'Académie de Mâcon,

Réunion du 19 avril 20016

Les données recueillies ci-dessous et mises en ordre, sont extraites des Registres des procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal de Mâcon, pour la période pendant laquelle Lamartine y était élu (Juin 1840-Janvier 1852). Cette version doit être complétée par un examen plus précis de ces Registres.

Le rôle joué par Lamartine dans des fonctions de représentant (ou de député) est bien connue dans deux situations : celle député et celle de conseiller général de Saône-et-Loire. **Son engagement politique est illustré par le nombre et la constance des mandats d'élus qu'il assume** : il débute en 1833 comme député (à Bergues, département du Nord) ; poursuit en 1836 comme conseiller général de Saône-et-Loire, dont il assume la présidence plusieurs fois entre 1836 et 1851. Il joue un rôle dans le déclenchement de la révolution de 1848 et dans la proclamation de la deuxième République.

Plus rarement est mentionnée sa fonction de conseiller municipal de Mâcon.

Pour permettre d'en savoir plus sur ce dernier point, les *Registres* du Conseil municipal de Mâcon, conservés aux Archives de la Mairie de Mâcon, fournissent la liste des sujets faisant l'objet de ses délibérations. Malheureusement, les débats conduisant aux décisions ne sont pas connus.

On ignore donc, sauf exceptions, les initiatives de Lamartine dans cette assemblée, tout comme celles de ses pairs. Mais, connaissant la liste des sujets qui y sont traités on peut, au mieux, supposer que Lamartine eut l'occasion d'identifier ou d'analyser un certain nombre de situations, à partir de ces délibérations.

En effet, bon nombre de ces sujets rejoignent, certaines de ses préoccupations. Ses Discours en attestent sur, par exemple : les *questions éducatives* (obligation, gratuité, neutralité...); *sociales* (enfants abandonnés, indigents, malades...); *économiques* (chemins de fer, industrialisation, agriculture...)

Modalités de l'élection des conseillers municipaux à cette époque (Monarchie de Juillet)

Selon les époques, les conseils municipaux étaient :

- soit nommés : comme pendant la Restauration, régime sous lequel, le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux étaient *nommés par le préfet*.
- soit élus au suffrage censitaire (par les habitants les plus fortunés ou attestant de « capacités », tels que diplômés ou fonctions). C'est le cas sous la Monarchie de Juillet, lorsque Lamartine est candidat. L'élection au suffrage universel, masculin d'abord, puis féminin se mettra en place ultérieurement.

Période des mandats de conseiller municipal de Lamartine

Il fut élu pour la première fois, le 21 juin 1840. Mais, lors de la réunion suivante du Conseil - le 14 juillet 1840 - à laquelle Lamartine aurait dû siéger, le procès-verbal indique qu'il fait partie, ce jour-là, des membres « qui sont aux eaux ». Lors de la séance du 21 août, il est procédé à « l'installation de Messieurs de Lamartine et Lapalus », nouveaux élus. Lamartine, revenu des eaux, est alors apte à apposer sa signature sur le registre.

Il démissionne de tous ses mandats : représentant à l'Assemblée nationale de 1848 et à celle de 1849 ; et mandat de Conseiller général de Saône-et-Loire ; démissions consécutives au « coup du 2 décembre 1851 » de Louis-Napoléon Bonaparte. **Il remet son mandat de conseiller municipal le 29 janvier 1852.**

Mais revenons à sa place de conseiller municipal de Mâcon et, plus généralement au rôle de cette assemblée.

Diversité des dossiers suivis par les conseillers municipaux

Les conseillers municipaux avaient, lors de chaque séance, à se prononcer sur des sujets d'une grande diversité, présentant probablement pour eux, et pour le maire, des enjeux inégaux. La liste des sujets traités à chaque séance, est reprise dans une Table récapitulative, annuelle, du *Registre*.

Dans le P.V de chaque séance, ces dossiers sont décrits sur un ton de bienveillance qui laisse entendre l'effort auquel s'emploie le Conseil pour trouver une solution favorable, tout autant pour la Ville que pour les personnes concernées par la décision.

Exemples de dossiers examinés

1 - Certaines questions se règlent ponctuellement et ne reviendront pas à court terme : dans cette catégorie, citons par exemple : l'assurance contre les incendies, l'entretien du corbillard, l'état des cloches du Vieux St Vincent, l'aide à l'atelier de soierie, ou autre transfert des lieux d'aisance de l'Hôtel de Ville.

Autres exemples, dans leur chronologie : le 6 nov 1840, secours suite aux inondations ; le 6 fev 1841, allocation de six casques pour les sapeurs-pompiers ; le 6 mai de la même année, autorisation d'une buvette, promenade du quai Sud, etc.

2 - En revanche, d'autres questions sont régulièrement évoquées : ce sont celles qui concernent plus particulièrement des équipements municipaux ou d'intérêt collectif et social : abattoirs publics ; accueil des aliénés ; alignement des rues ; gestion de la compagnie d'éclairage des rues ; soutien à l'Ecole d'horlogerie, à celle de Dessin, au Collège communal, à la Bibliothèque publique, à l'hospice, au logement des militaires ; à la construction du chemin de fer ; aux octrois, au pavage des rues, au théâtre municipal ; à la caserne municipale ; au montant des gratifications à verser à des employés et au commissaire de police, etc.

3 - De nombreuses séances et débats sont ainsi consacrés :

- à la construction de lignes de chemin de fer : en 1844 demande de prolongement de la ligne de Chalon à Lyon et cette même année, demande de création d'une ligne de Mâcon à Genève ;

- au collège royal ; puis lycée royal ;

- à l'abattoir.

Assiduité de Lamartine aux séances du Conseil municipal de Mâcon

Il serait vain de procéder au pointage des absences ou présences de Lamartine tout au long de ses mandatures de conseiller municipal. En parcourant les registres des p.v des séances, on constate cependant **qu'il est plus souvent absent que présent** (présence attestée par sa signature). Hélas ces registres ne donnent, ni le résumé des débats, ni la nature des arguments échangés. Seule la décision est publiée. Le rôle de Lamartine, tout comme celui des autres conseillers est donc difficile à identifier.

- Repérages de ses absences ou présence. Exemples :

Présent le 2 septembre 1840, Lamartine ne réapparaît qu'en 1841 : le 6 mai, puis le 7 août, mais il siège alors à trois séances consécutives (celles du 7 août, du 9 août et du 30 septembre) ; il ne signe ensuite que le 4 juillet 1842. Il est présent, en moyenne, 2 à 3 fois par an aux séances.

- Exemples du fonctionnement du conseil :

- en 1843, installation des conseillers municipaux nouvellement élus, dont Lamartine. C'est sa deuxième mandature. Il prête serment à Louis-Philippe : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume ». On le déclare alors installé.

- en 1846, il est réélu pour une troisième mandature, mais est absent. Il siège le 4 décembre (aménagement d'une salle d'asile provisoire pour l'enfance) ; puis le 23 décembre (demande d'ouverture d'un atelier de charité et de secours aux indigents et aux ouvriers malheureux).

- Son ami Charles Rolland devient secrétaire du conseil, le 7 novembre 1846.

2 février 1847 : Lamartine est présent. C. Rolland est élu maire ; il prête serment. Cet acte officiel est signé par le Roi. A cette même date est décidé le dégrèvement du prix du pain pour les plus malheureux. Lamartine fait un don 2000 F. A noter qu'il fait régulièrement des dons, mais d'autres personnes également et ces dons sont systématiquement mentionnés.

Le 12 Mai 1848, Carteron est élu Maire provisoire.

Le 19 Octobre 1848 Lamartine est absent à cette séance mais excusé, car représentant du peuple.

Commentaires

Que d'événements marquants dans la vie de la nation et... dans celle de Lamartine, depuis son élection comme conseiller municipal, le 21 juin 1840, jusqu'à la dernière date retenue ci-dessus, celle de la séance du conseil municipal de Mâcon du 19 octobre 1848 !

On peut supposer que Lamartine, nouvel élu à cette fonction en 1840 - mais déjà député depuis 1833 - trouve dans les sujets traités au conseil municipal, des exemples proches de la vie même de la population ; autant de données, propres à nourrir des réflexions et des perspectives pour étayer ses arguments réformateurs.

Il pourra les faire valoir, tant au Conseil général qu'à la Chambre des Députés. On peut se reporter notamment à ses discours sur les chemins de fer, les enfants abandonnés, les indigents, les questions éducatives, etc.

GF, AMD, 16 avril 2016

